Saint Germain
Boucles de Seine

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

2025-2031

ANNEXE 2

FICHES ACTIONS

Saint Germain bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

Axes		Actions		Fiche Action
N°	Intitulé	N°	Intitulé	
1	Communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportements	1.1	Repenser la communication pour inciter aux changements de comportement	A1.1
		1.2	Stimuler l'implication de tous les citoyens et poursuivre la sensibilisation du jeune public	A1.2
		1.3	Rappeler les enjeux environnementaux aux élus et former les agents	A1.3
		1.4	Etudier la faisabilité d'une incitation financière pour accompagner les changements de pratiques	A1.4
2	Accompagner et valoriser les acteurs locaux du réemploi et de la réparation	2.1	Aider à la création de ressourceries et matériauthèques	A2.1
		2.2	Développer les repairs cafés et ateliers de réparation sur le territoire y compris les opérations éphémères	A2.2
		2.3	Systématiser la zone de réemploi sur les déchèteries	A2.3
		2.4	Valoriser les entreprises du territoire engagées dans une démarche de réduction des déchets et/ou de réemploi	A2.4
3	Favoriser des pratiques de consommation et de commercialisation pour limiter la production de déchets	3.1	Développer la consommation sans emballages et en vrac	A3.1
		3.2	Faciliter l'installation des professionnels engagés	A3.2
4	Réduire les déchets organiques et encourager leur gestion de proximité	4.1	Lutter activement contre le gaspillage alimentaire	A4.1
		4.2	Déployer des solutions locales de gestion de la matière organique	A4.2
		4.3	Déployer massivement les solutions de compostage de proximité	A4.3
		4.4	Réduire la production de déchets verts	A4.4
5	Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité	5.1	Généraliser l'utilisation de contenants réutilisables et prévoir des clauses en ce sens dans les marchés de prestation notamment pour la restauration collective	A5.1
		5.2	Améliorer la gestion des déchets sur les CTM (Tri, REP, déchets verts, etc.)	A5.2
		5.3	Mobiliser les services sur la question de la commande publique responsable	A5.3
6	Réduire les déchets produits lors des événements	6.1	Accompagner les organisateurs d'événements sur le territoire dans la réduction de leurs déchets	A6.1
7	Organiser la lutte contre les dépôts sauvages	7.1	Réduire les dépôts sauvages en améliorant la communication, la sensibilisation et la collecte des déchets occasionnels	A7.1

Axe 1 | Communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportements
Fiche Action n°1.1
Repenser la communication pour inciter aux changements de comportement

SOMMAIRE

Résumé de l'action	La communication envers l'ensemble des usagers est un point clé pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi AGEC et le PRPGD d'Ile-de-France. Ces objectifs sont : réduire le ratio de DMA de 10% entre 2010 et 2025, réduire le stockage des DMA de 60% entre 2010 et 2031, réduire les DAE et les déchets du BTP. Il est particulièrement important d'adapter la communication aux différentes typologies d'usagers et d'aller au delà de la communication réalisée aujourd'hui pour déconstruire les a priori et idées reçues et permettre à l'usager de s'approprier de nouveaux gestes de tri et de prévention.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Communes, associations
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Connaitre précisément les réalisations actuelles en termes de communication : support, messages, cibles et identifier les lacunes éventuelles 2 - Rédiger de nouveaux messages clés adaptés aux différentes cibles 3 - Renouveler la communication sur la prévention et le tri des déchets : nouveaux supports, nouveaux messages, etc. 4 - Anticiper l'évaluation de l'impact de cette nouvelle communication 5 - Faire évoluer l'action des ambassadeurs du tri pour mieux cibler les secteurs sur lequel les performances de tri sont moins bonnes.

Sous-actions	A - Faire un état des lieux de la communication existante (moyens de communication, publics visés, messages clés) **Calendrier :** Action à réaliser en premier, dès le lancement du PLPDMA, qui servira de base pour les nouvelles actions de communication à lancer **Rôle de la CASGBS :** Mobiliser le service communication pour réalisation de l'état des lieux, commander une étude par l'agence de communication, recenser les actions qui auraient été portées en direct par le service déchet. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Principalement du temps du service communication, coordination par le service déchet	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	B - Redéfinir les nouveaux messages clés adaptés aux différentes cibles (lutter contre les idées reçues, communiquer sur le traitement et le devenir des déchets, etc.) selon les priorités issues de l'état des lieux. **Calendrier** : Action à mener sur quelques mois dès la fin de l'état des lieux pour laisser le temps nécessaire au déploiement par la suite **Rôle de la CASGBS** : Mobiliser le service communication et coordonner l'action **Temps à consacrer par la CASGBS** : Principalement du temps du service communication, coordination par le service déchet	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	C - Développer une communication plus innovante et impactante (guide de tri, application, site internet, affichages, etc.) pour diffuser les messages clés définis précédemment, en utilisant les outils les plus adaptés aux cibles issues de l'état des lieux. Cela implique une refonte des supports existants et la création de nouveaux supports. **Calendrier** : Action à mener en continue sur toute la durée du PLPDMA **Rôle de la CASGBS** : Etablir le plan de communication avec le service communication, coordonner le déploiement de l'action, de la conception à la diffusion des supports avec le service communication et des prestataires externes. **Temps à consacrer par la CASGBS** : Temps conséquent lors de la définition du plan d'action, puis coordination du déploiement.	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	D - Renforcer la mobilisation des ambassadeurs du tri sur les secteurs en difficulté sur le tri (taux d'erreur de tri élevé) : identifier les secteurs où le tri est moins bien réalisé (caractérisations ou refus de bac), réaliser des actions de sensibilisation ciblée, suivre l'amélioration des performances. **Calendrier** : Action à mener sur 6 ans. **Rôle de la CASGBS** : Réaliser l'état des lieux puis animer les actions de sensibilisation. Suivre l'amélioration des performances. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Quelques jours de travail pour l'état des lieux puis 1 jour par action de sensibilisation à renouveler selon les besoins	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

DESCRIPTIF DES MOYENS		
	Au démarrage	**Fonctionnement**
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Sous action D	*Sous action D*
Moyens matériels nécessaires	- €	15 000€ par an
		Pour campagnes de communication (sous-action C)
Moyens financiers nécessaires	25 000,00 €	- €
	Prestations pour sous-actions A et B	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	**Cycles**	Action en continu sur 6 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de nouveaux supports de communication - Part des supports existants repensés dans le cadre de la refonte - Nombre de personnes sensibilisées par les ambassadeurs du tri dans les quartiers ciblés - Taux de refus - Part d'emballages dans les OMR (donnée issue des caractérisations)
Clés de réussite / points d'attention	- La précision de l'état des lieux initial conditionne la réussite des actions suivantes. - Il faudra bien définir le calendrier des campagnes de communication, selon les saisons, les événements sur le territoire, etc. pour maximiser l'impact, et tout mettre en œuvre pour le respecter. - Un suivi de près des performances de tri par quartier est indispensable pour une action ciblée des ambassadeurs du tri

Résumé de l'action	La sensibilisation des usagers occupe une place centrale pour améliorer d'une part la prévention des déchets et d'autre part le tri des déchets valorisables. Contrairement à la communication, qui fait passer des messages, la sensibilisation a vocation à engager les différents types d'usagers en les faisant expérimenter et augmenter leurs connaissances sur la prévention et le tri pour que les objectifs de la loi AGEC et du PRPGD soient atteints. Ces objectifs sont : réduire le ratio de DMA de 10% entre 2010 et 2025, réduire le stockage des DMA de 60% entre 2010 et 2031, réduire les DAE et les déchets du BTP.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication/Direction juridique & financière
Autres acteurs à impliquer	Communes, écoles et autres établissements scolaires, associations
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Poursuivre la sensibilisation des familles à la réduction des déchets 2 - Poursuivre et renouveler les actions de sensibilisations dans les établissements scolaires 3 - Mener des actions de sensibilisation spécifiques pour l'habitat collectif et les bailleurs sociaux notamment. 4 - Poursuivre et dynamiser l'organisation des visites de sites 5 - Mener des actions de ramassage des déchets dans la nature 6 - Soutenir les propositions d'événements organisés par les acteurs locaux particulièrement lors d'événements d'envergure nationale comme la SERD, Tous au Compost, la fête du sol vivant, la journée du Développement durable, la journée du gaspillage alimentaire, etc.

	A - Soutenir l'organisation de ramassages citoyens : acheter du matériel qui sera mis à disposition des communes pour l'organisation d'événements en mobilisant les écoles, associations ou en organisant leurs propres événements de ramassages de déchets dans la nature à destination de différents publics. **Calendrier** : organisation de ramassages régulièrement pendant 6 ans sur le territoire, dès 2025. **Rôle de la CASGBS** : Identifier les acteurs pouvant organiser des ramassages citoyens, les appuyer selon les besoins sur la communication, le matériel (sacs, gants, etc.). **Temps à consacrer par la CASGBS :** mobilisation importante au lancement pour communiquer sur l'initiative et lancer la dynamique puis mobilisation ponctuelle, 1 jour par mois, pour accompagner les porteurs de projet au cas par cas.	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	B - Avoir une organisation plus dynamique des visites de sites tout public : organiser **au moins 4 visites d'installations par an**, avoir une communication plus dynamique et pour toucher un plus large public. **Calendrier** : **4 visites par an pendant 6 ans** **Rôle de la CASGBS** : planification et organisation des visites, communication associée, **animation des visites de site** **Temps à consacrer par la CASGBS :** Mobilisation importante lors du lancement de l'action pour planifier les visites et lancer la communication, puis mobilisation ponctuelle lors de chaque visite.	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À améliorer C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	C - Poursuivre la sensibilisation dans les établissements scolaires : développer des actions et programmes dans les établissements scolaires, en lien avec les communes et associations du territoire. **Calendrier :** actions en continu sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Recenser les programmes et démarches existantes, soutenir les acteurs locaux (moyens financiers et matériels notamment) dans l'organisation de ces programmes pour toucher **au moins 1 école par commune par an**. **Temps à consacrer par la CASGBS** : Mobilisation importante sur l'inventaire des actions en cours puis prise de contact avec les établissements scolaires et associations pour définir les besoins d'accompagnement la 1ère année, mobilisation plus ponctuelle les années suivantes.	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À améliorer C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	D - Déployer des soutiens financiers (subventions des associations, propositions de projets) pour dynamiser les propositions d'évènement organisés par les relais locaux durant la SERD et en dehors **Calendrier** : **1 AAP par an pendant 6 ans** **Rôle de la CASGBS :** Rédaction et publication de l'appel à projets, choix des projets, allocation des soutiens **Temps à consacrer par la CASGBS :** Temps lors du lancement de l'appel à projets, puis du choix des projets.	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

	E - Sensibiliser particulièrement les bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, gardiens d'immeubles sur la réduction et le tri des déchets en habitat collectif : actions des ambassadeurs du tri et d'autres acteurs du territoire (associations, etc.) pour sensibiliser les habitants en habitat collectif, formation des bailleurs sociaux et gestionnaire de ces immeubles au tri et à la réduction des déchets, réunions d'information sur la gestion et le tri des déchets avec les prestataires déchets pour un partage des bonnes pratiques, déploiement de compostage partagé, gestion des déchets végétaux. **Calendrier :** Action continue sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : mobilisation des ambassadeurs du tri pour organiser des actions de sensibilisation et de formation, mobilisation des acteurs du territoire sur ce sujet en soutenant leurs actions de sensibilisation en habitat collectif (soutien matériel et financier) **Temps à consacrer par la CASGBS** : Quelques jours par an pendant 6 ans.

DESCRIPTIF DES MOYENS	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,00 ETP	0,25 ETP/an (400 heures par an)
		Sous actions B, E
Moyens matériels nécessaires	3 000 €	- €
	Matériel pour les ramassages citoyens	
Moyens financiers nécessaires	- €	25 000 €
		Par an : Prestation suivi déchets famille ZD ou 2ème édition, prestation sensibilisation écoles, AAP SERD

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	**Cycles**	Actions à mener en continu sur 6 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de ramassage citoyens organisés - Nombre de visites de site organisées - Nombre de participants aux visites de site - Nombre d'actions menées en établissement scolaire et nombre de participants - Nombre de lauréats et montant des soutiens alloués dans le cadre de l'AAP - Nombre d'actions des ambassadeurs du tri/associations à destination de l'habitat collectif et nombre de participants - Nombre de formations dispensées aux bailleurs sociaux et syndicats de copropriété
Clés de réussite / points d'attention	- L'implication des communes sera déterminante pour la réussite des ramassages citoyens ainsi que celle des associations du territoire pour la sensibilisation scolaire et en habitat collectif. - Un lien est à faire avec l'action précédente sur la communication pour promouvoir le défi Familles ZD, les ramassages citoyens et l'appel à projets pour la SERD.

Axe 1 | Communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportements
Fiche Action n°1.3
Rappeler les enjeux environnementaux aux élus et former les agents

SOMMAIRE

Résumé de l'action	Pour que les administrations deviennent exemplaires, et que le sujet de la prévention des déchets soit porté politiquement, il est important que les agents et les élus soient sensibilisés à la prévention et au geste de tri.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication/Direction Générale
Autres acteurs à impliquer	Communes
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Améliorer les connaissances de l'ensemble des agents (CASGBS et communes) sur les modalités de collecte et traitement des déchets sur le territoire et rappeler les principaux enjeux aux élus 2 - Rappeler plus globalement aux élus les enjeux de transition écologique et d'économie circulaire.
Sous-actions	**A** - Intégrer les agents et élus aux visites de sites (traitement, incinération, enfouissement, compostage de proximité, etc.) : organiser **2 visites de sites par an** dédiée uniquement aux élus et agents. **Calendrier** : action continue sur 6 ans **Mobilisation de la CASGBS et temps à consacrer** : planification, organisation et communication sur les visites, gestion des inscriptions des agents et élus, animation des visites.
	B - Animer des fresques (du climat, des déchets, de la biodiversité, de l'économie circulaire, etc.) à destination des élus : animer **8 à 10 fresques par an, pendant 6 ans**, sur différents sujets. Former un agent de la CASGBS à l'animation de fresques. **Calendrier** : action continue sur 6 ans **Mobilisation de la CASGBS et temps à consacrer** : lien avec le prestataire qui anime les fresques, planification des formations, communication et gestion de l'inscription des participants.

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,00ETP/semestre	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Pas de mobilisation spécifique au démarrage	*Visites de site pour les élus et agents : 6 jours par an*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	5 000 €
		Par an : prestation d'animation de fresques et formation d'un agent

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action	■											
Démarrage		■										
Renouvellements / périodicité				■		■		■		■		

Durée	6 ans	**Cycles**	Prévoir de nouvelles formations et visites chaque année

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de visites de site réalisées chaque année pour les élus et agents - Evolution de la participation aux visites - Nombre de fresques organisées chaque année pour les élus - Nombre d'actions de sensibilisations organisées
Clés de réussite / points d'attention	- Importance de la communication sur les bons canaux de transmission pour toucher les élus, avec des messages pour susciter leur engagement et leur participation. - Anticipation de la communication auprès des élus et agents pour que les contraintes d'agendas ne soient pas un frein à la participation aux visites et ateliers fresques. - Ne pas négliger le temps nécessaire à la sensibilisation des élus sur ces sujets pour susciter leur engagement et donc leur participation à cette action. - Prendre en compte le calendrier électoral.

SOMMAIRE

Axe 1 | Communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportements
Fiche Action n°1.4
Etudier la faisabilité d'une incitation financière pour accompagner les changements de pratiques

Résumé de l'action	En complément des actions de communication et sensibilisation, la CASGBS souhaite étudier la faisabilité d'une incitation financière pour encourager davantage le changement des pratiques, à la fois des particuliers avec une tarification incitative et des professionnels avec une redevance spéciale. Dans son rapport de janvier 2024, l'ADEME relève une réduction d'en moyenne 30% sur le flux OMR pour les collectivités ayant mis en place une tarification incitative.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication/Direction juridique & Financière
Autres acteurs à impliquer	Communes, professionnels bénéficiant du service public, élus
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Etudier les possibilités de mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire 2 - Etudier les possibilités de mise en œuvre d'une redevance spéciale sur le territoire
Sous-actions	**A** - Etudier la mise en place de la tarification incitative **Calendrier** : lancement de la mission avec un cabinet de conseil ou bureau d'études en 2025, fin de la mission en 2026 **Rôle de la CASGBS et temps à consacrer** : rédaction du cahier des charges, analyse des offres et attribution du marché puis suivi de la mission
	B - Etudier la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels **Calendrier** : lancement de la mission avec un cabinet de conseil ou bureau d'études en 2025, fin de la mission en 2026 **Rôle de la CASGBS et temps à consacrer** : rédaction du cahier des charges, analyse des offres et attribution du marché puis suivi de la mission

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS – À faire – C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS – À faire – C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,00 ETP	0,00ETP/semestre
Moyens matériels	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	155 715 €	- €
	Etude de faisabilité TI et RS attribué en mai 2024	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	2, 5 ans	**Cycles**	Pas de renouvellement au stade d'études de faisabilité

Indicateurs de modalité et de suivi	- Etude tarification incitative réalisée (oui/non) - Etude redevance spéciale réalisée (oui/non)
Clés de réussite / points d'attention	- Importance du portage politique pour décider ce qui sera mis en place à l'issue des études et le porter auprès des usagers. - Prendre en compte le calendrier électoral.

Résumé de l'action	Le plan national de prévention des déchets rappelle dans son axe 3 la nécessité de développer le réemploi et la réutilisation en mobilisant toutes les filières REP, les associations, acteurs de l'ESS et acteurs économiques. Concernant les matériaux, le PCAET stipule dans son action 3.3 un développement de l'économie circulaire sur le territoire et notamment la valorisation des déchets du bâtiment du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Indes (Sartrouville), à penser comme une expérimentation pour une démarche plus globale de réemploi de matériaux du BTP à l'échelle du territoire. Concernant les ressourceries, l'ADEME peut accompagner les collectivités financièrement en fonction des disponibilités budgétaires pour 2 types d'aides : l'étude de faisabilité à hauteur de 70% et la réalisation des investissements (travaux d'aménagements, équipements, etc.) à hauteur de 55% des dépenses éligibles et conditionné par la réalisation d'une étude de faisabilité. La région Ile-de-France peut apporter un co-financement à ces projets.

Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction juridique & Financière/Direction du Développement économique/Direction du Renouvellement Urbain/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	ADEME, filières REP

Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Développer l'économie circulaire et le réemploi sur tout le territoire de la CASGBS 2 - Appuyer au déploiement de lieux dédiés (ressourceries et matériauthèques) 3 - Solidifier les projets pour garantir leur pérennité dans le temps

Sous-actions	**A** - Développer des appels à projets dédiés : **solliciter une étude de faisabilité en amont, puis lancer 1 AAP/an** (moins si beaucoup de projets émergent au court de l'exercice du PLPDMA) **Calendrier :** action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Cadrer le besoin, **suivre l'étude de faisabilité**, identifier éventuellement un bâti envisageable (dans le cas d'une ressourcerie), mobiliser des subventions le cas échéant (cf. ci-dessous), lancer l'AAP, l'instruire et choisir un/des lauréats **Temps à consacrer par la CASGBS :** initiateur de la démarche, mobilisation moyenne au début puis faible sur la durée du PLPDMA	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	B - Mettre en place des soutiens financiers (subventions ou fonds de financement) : associer aux AAP des subventions pour motiver les parties prenantes **Calendrier :** au lancement de tout ou partie des AAP **Rôle de la CASGBS :** subvention des lauréats **Temps à consacrer par la CASGBS :** faible, validation politique du montant à allouer et suivi de l'utilisation des subventions	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	C - Permettre de trouver plus facilement des bâtiments ou des terrains : identifier les bâtiments disponibles au sein du patrimoine public et/ou au sein des partenaires privés qui pourraient faire de la mise à disposition (ex : bailleurs). Identifier également des projets d'urbanisme qui génèreraient beaucoup de matériaux et au sein desquels la création d'une matériauthèque, même temporaire, serait envisageable. **Calendrier :** diagnostic du bâti public disponible dès l'année 1, puis action continue sur 6 ans pour le bâti privé et l'identification des chantiers **Mobilisation de la CASGBS et temps à consacrer :** diagnostic bâti public, animation auprès de partenaires privés et animation continue auprès des chantiers d'envergure sur 6 ans	PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS À faire C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,2 ETP (320 heures)	0,1 ETP/an (160 heures par an)
	Sous actions concernées : A et C	*Sous actions concernées : A et C*
Moyens matériels nécessaires		- €
		Mutualiser avec la communication de l'action 2,3
Moyens financiers nécessaires	40 000 €	20 000 €
	Estimation étude de faisabilité	*Par an (par AAP lancé)*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	5 ans	**Cycles**	Annuel

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre d'AAP lancé - Nombre de points de réemploi (ressourcerie, matériauthèque) développés - Quantité d'objets et matériaux réemployés par an
Clés de réussite / points d'attention	- La définition du besoin est essentielle en amont du lancement des AAP à l'aide d'une étude de faisabilité en amont permettrait - L'implication de la CASGBS est essentiel pour aider au développement de ces structures en particulier pour la recherche de locaux, les conventions de mise à disposition, ... - Le développement d'une communication et sensibilisation est un point nécessaire pour accompagner les structures à pérenniser leur activités (apports d'objets et matériaux, achat de ces matériaux)

Développer les repairs cafés et ateliers de réparation sur le territoire y compris les opérations éphémères

Résumé de l'action	Le plan national de prévention des déchets rappelle dans son axe 3 la nécessité de développer le réemploi et la réutilisation en mobilisant toutes les filières REP, les associations, acteurs de l'ESS et acteurs économiques. Parmi les actions engagées par la CASGBS dans le cadre de son PLP, on peut citer l'action (D-2) Mettre en place un annuaire de la réparation et un Village du réemploi Sensibiliser les particuliers aux pratiques de réemploi et à la réparation et encourager le développement de l'économie circulaire (mise en application du PLPDMA) : Information, sensibilisation, organisation d'un évènement type « assises de l'Economie circulaire » comme lieu de rencontre, échanges de bonnes pratiques, diffusion de solutions locales concrètes. A Houilles, il existe un partenariat entre le Repair café et Le Triporteur pour assurer la réparation des vélos selon la complexité de la réparation à effectuer. Pour mémoire, 1 repair café a été créé en 2023, mais l'action s'est arrêtée pour le moment car le succès est relativement faible.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction du Développement économique/Direction du renouvellement urbain/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Forum et Projets (repair café à Croissy), Associations, bricoleurs locaux
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Démocratiser la réparation comme levier de durabilité des objets 2 - Détourner des objets réparables des déchèteries et réduire les tonnages de déchets collectés en déchèterie
Sous-actions	**A** - Faire un état des lieux des besoins des structures agissant dans la sphère de la réparation des particuliers pour transmission aux communes et identification de locaux adaptés : faire un **1 diagnostic / an** du bâti public et/ou privé disponible chez des partenaires (ex : bailleurs) pour proposer des locaux, même temporaires **Calendrier :** action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Identifier les locaux dans son bâti public et animer des partenaires privés motivés par la démarche et disposant potentiellement de locaux (ex : bailleurs). En parallèle d'une politique volontariste en termes de mise à disposition de locaux publics ou à loyer modéré pour implanter une ou plusieurs acteurs en centre-ville. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Peu de temps à mobiliser
	B - Identifier les propositions portées par des acteurs du territoire (repairs cafés, brocante, troc, etc.) pour les faire connaitre auprès du grand public (site de la CASGBS, réseaux sociaux, application...) : **1 sourçage (ou mise à jour du sourçage) et 1 promotion par an** **Calendrier :** action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Sourçage des acteurs et promotion **Temps à consacrer par la CASGBS :** Principalement temps de coordination
	C - Créer un tiers lieux pour mutualiser les évènements de la réparation (lancer des appels à projets et soutiens financiers) : identifier un/des lieux possible, lancer **1 AAP unique** et le soutenir financièrement (subvention) lors de ses premières années d'exercice (viser la solidité financière à 3 ans maximum) **Calendrier** : à moyen terme, une fois les AAP et soutiens financiers proposés **Rôle de la CASGBS :** Identification du lieu, lancement et instruction de l'AAP, soutien financier et suivi de l'activité **Temps à consacrer par la CASGBS :** Mobilisation moyenne, étalée dans le temps

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,00ETP/semestre	0,4 ETP/an (640 heures par an)
	Pas de mobilisation spécifique au démarrage	*Sous actions concernées : A, B, C*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
		Mutualiser avec la communication de l'action 2.3
Moyens financiers nécessaires	- €	10 000 €
		par an sur 3 ans de vie du tiers lieu

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	**Cycles**	Annuel ou ponctuel pour le tiers lieu

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de nouvelles structures de réparation développés - Nombre d'évènements éphémères organisés sur le territoire - Quantités d'objets réparés estimés par les structures de réparation
Clés de réussite / points d'attention	- L'implication de la CASGBS est essentielle pour aider au développement de ces structures en particulier pour la recherche de locaux, les conventions de mise à disposition, ... - Nécessité de communiquer pour assurer la visibilité des structures de réparation auprès des particuliers et sensibiliser les usagers à la réparation

Résumé de l'action	Le plan national de prévention des déchets rappelle dans son axe 3 la nécessité de développer le réemploi et la réutilisation en mobilisant toutes les filières REP, les associations, acteurs de l'ESS et acteurs économiques. En 2023, un local de réemploi a été implanté sur la déchèterie intercommunale qui permet de déposer des meubles, objets, vêtements. L'objectif de cette fiche action est de répliquer l'espace mis en place sur la déchèterie intercommunale aux autres déchèteries pour développer le réemploi sur le territoire.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication/Syndicats de traitement des déchets
Autres acteurs à impliquer	ADEME, Région, Acteurs locaux du réemploi (Aptima, Emmaüs, AptiPrix, Ressourcerie de Chatou, ...)
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Développer les lieux de réemploi sur le territoire et les déchèteries 2 - Augmenter la quantité d'objets collectés en vue d'un réemploi 3 - Diminuer le tonnage de déchets collectés en déchèterie

Sous-actions	**A** - Equiper les déchèteries du territoire d'un local de réemploi **Calendrier** : action à mener sur 6 ans pour développer progressivement les locaux sur les différentes déchèteries **Rôle de la CASGBS** : Cadrer le besoin, fédérer et mobiliser les acteurs partenaires (gestionnaires des déchèteries, structures locales du réemploi) **Temps à consacrer par la CASGBS** : temps de coordination du projet
	B - Former les agents des déchèteries **Calendrier** : Action à mener avant l'ouverture des espaces réemploi et à renouveler une fois par an pour les nouveaux agents d'accueil **Rôle de la CASGBS** : Coordination de l'action, sollicitation des acteurs/associations/ressourceries intervenant pour la collecte dans les locaux de réemploi afin que les agents de déchèterie soient formés directement par ces acteurs **Temps à consacrer par la CASGBS** : ponctuel pour la sollicitation des acteurs réalisant la formation
	C - Renforcer la communication et structurer l'organisation avec les acteurs du territoire (ex : entreprises de l'ESS, associations, etc.) **Calendrier** : action à mener sur les 6 ans pour pérenniser la connaissance des usagers et communiquer lors de l'implantation d'un nouveau local réemploi **Rôle de la CASGBS :** Elaborer, diffuser et organiser la communication autour du réemploi en incluant les acteurs du territoire **Temps à consacrer par la CASGBS :** mobilisation ponctuelle

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,16 ETP (270 heures)	9 jours/an (63 heures par an)
	Sous actions A, B, C	*Sous actions, A, B, C*
Moyens matériels nécessaires	4 000 €	8 000 €
	pour la création des supports	*par an pour impression d'affiches et kits de communication sur l'ensemble des actions réemploi ainsi que pour l'achat d'espace pour publicité digitale le cas échéant*
Moyens financiers nécessaires	500 €	500 €
	pour la formation des agents au démarrage	*pour le renouvellement de la formation des agents chaque année*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	Cycles	Renouvellement annuel des formations

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de déchèteries équipées d'un local de réemploi - Quantité d'objets/matériaux déposés dans les locaux réemploi - Nature des objets/matériaux les plus couramment acheminés vers les ressourceries - Nombre de campagnes de communication sur les sujets réemploi, réparation
Clés de réussite / points d'attention	- La mise en place d'un espace de réemploi en déchèterie nécessite de bien anticiper les implications matérielles, logistiques et humaines de la mise en place du dispositif. - Le développement d'une communication et sensibilisation importante est nécessaire pour s'assurer d'une part un apport d'objets, mais aussi un achat de ces objets. La communication et la sensibilisation sur la thématique du réemploi doit s'axer un maximum sur les deux volets afin de favoriser la circulation des objets et non leur stockage. A ce titre, l'implication des structures dans la définition des campagnes de communication est indispensable

Axe 2 | Accompagner et valoriser les acteurs locaux du réemploi et de la réparation
Fiche Action n°2.4

Valoriser les entreprises du territoire engagées dans une démarche de réduction des déchets et/ou de réemploi

Résumé de l'action	Le rôle des entreprises du territoire est important dans le cadre de la prévention des déchets mais également pour encourager le développement du réemploi, de la réparation. Valoriser les entreprises impliquées dans de telles démarches permet d'inciter de nouveaux acteurs du territoire à s'engager sur ces thématiques.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction du Développement économique/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	CMA, CCI, communes, ADEME, Région, les associations
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Faire connaître les entreprises locales engagées dans des démarches de prévention des déchets 2 - Encourager les entreprises à s'investir dans les démarches de réemploi et/ou de prévention des déchets 3 - Augmenter le réemploi sur le territoire 4 - Diminuer la quantité de déchets produits par les entreprises
Sous-actions	**A** - Relayer leur visibilité **Calendrier :** à partir de 2027 **Rôle de la CASGBS :** Recenser les entreprises engagées avec l'aide du Service de développement économique de CASGBS. Cela peut être fait également en partenariat avec les Chambres des métiers, chambres de commerces, les communes et les associations. Suite au recensement, la CASGBS a le rôle de communiquer sur ces entreprises via les différents canaux **Temps à consacrer par la CASGBS :** temps à consacrer au début pour établir le recensement, puis mobilisation ponctuelle pour la communication et la mise à jour du recensement
	B - Faire connaitre les labels (Répar'acteurs et Qualirépar) et inciter à la labélisation **Calendrier** : à partir de 2027 **Rôle de la CASGBS :** Elaborer et diffuser une communication autour des différents labels. **Temps à consacrer par la CASGBS :** mobilisation ponctuelle

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,2 ETP (320 heures)	4 jours/an (28 heures par an)
	Sous actions concernées : A,	*Sous actions concernées : A, B*
Moyens matériels nécessaires	2 000 €	330 €/an
	Fourniture d'autocollants pour identifier les entreprises labelisées	*Fourniture d'autocollants pour identifier les entreprises labelisées*
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action					■							
Démarrage						■						
Renouvellements /								■		■		■

Durée	4 ans	**Cycles**	Renouvellement de la communication et labélisation de nouvelles entreprises chaque année

Indicateurs de modalité et de suivi	- Evolution du nombre d'entreprises labellisées - Nombre de communication effectué sur les labels Répar'acteurs et Qualirépar par la CASGBS
Clés de réussite / points d'attention	- Nécessité d'avoir une forte collaboration avec le Service développement économique qui sera fortement solliciter pour réaliser le recensement. - La communication autour des labels est essentielle afin que ceux-ci soient bien valorisés sur le territoire

Fiche Action n°3.1

SOMMAIRE

Développer la consommation sans emballages et en vrac

Résumé de l'action	La loi AGEC et le PRPGD ont des objectifs de réduction du ratio de DMA de 10% entre 2010 et 2025 et de réduction du stockage des DMA de 60% entre 2010 et 2031. Comme d'autres actions du Plan, celle-ci permet de faire progresser la CASGBS dans l'atteinte de ces objectifs. En effet, le développement de la consommation sans emballages et en vrac est une façon de réduire les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire. Cela nécessite un travail auprès des habitants pour faire connaitre les commerces d'achat en vrac mais également des commerçants pour qu'ils acceptent les ventes sans emballages.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction du Développement économique/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Communes, commerçants, associations, fédération professionnelles et chambres consulaires
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Réduire les tonnages d'OMR et d'emballages collectés par un changement des modes de consommation 2 - Faire connaitre les acteurs du territoire permettant de consommer en vrac 3 - Encourager les commerçants à permettre la consommation sans emballages jetables. 4 - Etudier les possibilités de mise en place de la consigne pour réemploi sur le territoire
Sous-actions	**A** - Développer la consigne pour réemploi notamment pour des contenants de repas à emporter : **solliciter une étude de faisabilité**, recenser les initiatives locales existantes, identifier les acteurs du territoire pouvant réaliser la collecte, le nettoyage des contenants, et les distributeurs prêts à mettre en place une consigne, assurer les mises en relation. **Calendrier :** Etude des initiatives existantes et indentification des possibilités en 2025-2026, déploiement progressif à partir de 2027. **Rôle de la CASGBS : Suivre l'étude de faisabilité,** mobiliser les communes pour l'identification des acteurs du territoire, rassembler l'information, accompagner les communes dans la mise en relation des acteurs entre eux. **Temps à consacrer par la CASGBS :** temps de coordination
	B - Faire connaitre les acteurs de la consommation en vrac sur le territoire (magasins, etc.) via différents moyens (site internet, application, article, etc.) : recenser les acteurs du vrac sur le territoire et réaliser une cartographie, communiquer via différents canaux pour toucher le plus d'usagers, soutenir les initiatives d'acteurs du territoire pour promouvoir la consommation en vrac et le réemploi. **Calendrier** : Démarrage de l'action en 2025, puis mise à jour régulière de la cartographie pendant 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Recensement des acteurs de la consommation en lien avec les communes, communication, mise à jour régulière du recensement, soutien des initiatives des acteurs locaux (matériel, financier). **Temps à consacrer par la CASGBS :** mobilisation ponctuelle pour le soutien des actions des acteurs locaux et la mise à jour de la cartographie.
	C - Mener une action auprès des commerçants pour qu'ils acceptent les contenants réutilisables et qu'ils affichent cette ambition (autocollant, etc.) **Calendrier :** Action à mener en 2025 puis à renouveler une fois par an pour les nouveaux commerces installés sur le territoire **Rôle de la CASGBS :** Coordination de l'action, sollicitation des associations, fédérations professionnelles et chambres consulaires pour la sensibilisation des commerçants, production des autocollants à afficher dans les commerces **Temps à consacrer par la CASGBS** : mobilisation ponctuelle, peu de temps à consacrer

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,1 ETP (160 heures)	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Sous actions B	*Sous actions B*
Moyens matériels nécessaires	2 000 €	2 000 €
	Production autocollants	*Sur 6 ans pour réimpression autocollants, soit environ 330€ par an*
Moyens financiers nécessaires	60 000,00 €	- €
	Fourchette haute pour prestation recensement des acteurs du vrac et étude de faisabilité	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	4 ans	**Cycles**	Renouveler la communication chaque année

Indicateurs de modalité et de suivi	- Evolution du nombre d'acteurs de la consommation vrac recensés sur le territoire - Nombre d'actions de communication menées sur la consommation en vrac - Nombre de commerçants identifiés comme acceptant les contenants personnels réutilisables - Tonnages d'emballages collectés.
Clés de réussite / points d'attention	- Besoin d'une forte mobilisation des acteurs du territoire pour que cette action puisse être un succès. - Besoin d'une communication impactante et d'un fort portage politique pour inciter au changement de comportements

SOMMAIRE

Fiche Action n°3.2
Faciliter l'installation des professionnels engagés

Résumé de l'action	L'action précédente aborde la question de la consommation sans emballages d'un point de vue du consommateur, de la demande. Il est également important de s'assurer que l'offre sur le territoire est suffisante pour répondre à la demande et anticiper ces évolutions de pratiques de consommation. La CASGBS souhaite ainsi soutenir l'installation de commerces engagés pour une consommation plus responsable.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchet/Direction du Développement économique/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Communes, fédérations professionnelles, CMA, CCI
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Encourager l'installation de professionnels engagés en étant le relais des acteurs financeurs (Ademe, Région, BPI, ...) et en faisant la promotion des aides aux entreprises 2 - Créer un livret d'accueil pour ces entreprises sur le territoire 3 - Animer un réseau d'acteurs sur le territoire pour une action coordonnée facilitant l'installation de ces entreprises 4 - Faciliter l'accès aux locaux et au foncier pour ces entreprises engagées
Sous-actions	**A** - Structurer un réseau de communication et d'échange entre les structures pouvant accompagner ces entreprises engagées : Chambre consulaire, communes, différents services de la CASGBS (développement économique notamment) afin de faciliter l'identification des entreprises, de coordonner et de mutualiser les actions **Calendrier :** action sur 4 ans **Rôle de la CASGBS :** coordination du réseau et proposition d'actions collectives pour faciliter l'installation des entreprises **Temps à consacrer par la CASGBS :** principalement du temps de coordination
	B - Réaliser une page dédiée aux professionnels sur les canaux numériques pour sensibiliser et informer chaque nouvelle entreprise. Cette page pourra présenter par exemple le rappel des obligations, les engagements de la CASGBS, la réglementation concernant les dépôts sauvages, les possibilités de fourniture de bacs, les bonnes pratiques de réemploi et de gestion des déchets avec notamment les contacts des déchèteries, etc. Cette page pourra également présenter des informations sur le plan de réduction des déchets et l'accompagnement possible (Ademe, bureau d'étude). **Calendrier** : Action à mener en 2028 (après structuration du réseau) **Rôle de la CASGBS** : Mettre en place la page dédiée aux professionnels en compilant et mettant à jour d'éventuels documents existants, solliciter le réseau évoqué en sous-action A pour une élaboration concertée. **Temps à consacrer par la CASGBS** : plusieurs services à impliquer (notamment développement économique) principalement du temps de rédaction.
	C - Positionner la CASGBS comme facilitateur : mettre en avant **chaque année** des entreprises engagées par la publication de portraits inspirants sur les réseaux et site de la CASGBS et à l'invitation aux évènements Deveco liés à l'entrepreneuriat, aider à l'identification de locaux vacants, faciliter l'accès au foncier, réduire les loyers pour ces entreprises, subventionner certains projets. **Calendrier** : action à mener sur 4 ans **Rôle de la CASGBS** : En collaboration avec le Service de développement économique : sélection des entreprises à mettre en avant, rédaction, communiquer sur les financements et autres aides disponibles. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Principalement du temps dédié à la sélection des entreprises engagées mises en avant et du temps de rédaction

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,1 ETP (160 heures)	0,25 ETP/an (400 heures par an)
	Sous actions A et B	*Sous action A et C*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	10 000,00 €
		par an pour subventions

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action					■							
Démarrage						■						
Renouvellements / périodicité							■		■		■	

Durée	4 ans	**Cycles**	Action en continu sur 4 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de subventions régionales relatives à la réduction des déchets obtenues par les entreprises du territoire - Nombre de plans de réduction des déchets réalisés par les entreprises
Clés de réussite / points d'attention	- La réussite de cette action repose notamment sur la collaboration avec le Service développement économique - Nécessité d'une forte implication des acteurs

Lutter activement contre le gaspillage alimentaire

Résumé de l'action	La loi AGEC fixe comme objectifs de réduire d'ici 2025 de 50% le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et le PRPGD d'Ile-de-France va plus loin en exigeant en complément 60% de réduction du gaspillage alimentaire en 2031 par rapport à 2015. Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective comprend : - Les quantités commandées non préparées et jetées en cuisine, à cause d'une commande disproportionnée notamment ; - Les quantités préparées et non servies ; - Les restes d'assiette. Le gaspillage moyen par convive est de 90g/personne/repas, 115g dans les établissements scolaires (part non comestible incluse). Cette quantité varie fortement en fonction du type de menu (la part non comestible varie fortement notamment). Il convient donc de mettre en place des dispositifs pour réduire le gaspillage alimentaire en cuisine et en salle, ce qui implique premièrement de connaître les quantités gaspillées, puis de sensibiliser, mettre en œuvre des actions et suivre l'évolution du gaspillage dans le temps. Cette action requiert une étroite collaboration entre la CASGBS et les communes, qui portent la compétence de gestion des établissements scolaires et de la restauration associée.
Pilotes	CASGBS (Coordination et communication), gestionnaire de la restauration collective, établissements scolaires Direction Environnement-Déchets/Direction ingénierie territoriale et mutualisation/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Etablissements scolaires, région, associations de parents d'élèves
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Connaître, suivre et réduire les quantités de gaspillage alimentaire 2 - Intégrer tous les établissements scolaires et toutes les cuisines centrales à la démarche 3 - Engager chaque commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (éco-exemplarité) 5 - Réaliser un guide de bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire 6 - Animer des ateliers cuisine et anti-gaspillage
Sous-actions	**A** - Inciter les communes à s'engager dans la lutte contre le gaspillage au sein de leurs services (éco-exemplarité) : faire un suivi des quantités gaspillés lors des repas et collations, communiquer et sensibiliser les agents, trier à la source des déchets alimentaires pour composter sur site. Sensibiliser et inciter les communes à l'utilisation du marché de prestation CASGBS dédié. **Calendrier** : Action à mener sur 6 ans, avec un déploiement progressif **Rôle de la CASGBS** : soutien par des outils de communication, sensibilisation , mobilisation et accompagnement des communes . **Temps à consacrer par la CASGBS** : principalement du temps de coordination, mobilisation ponctuelle
	B - Développer dans tous les établissements scolaires et les cuisines centrales un travail de lutte globale contre le gaspillage alimentaire : impliquer les acteurs de la restauration collective dans la communication et la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, mettre en place un suivi des quantités gaspillées (pesées), définir et mettre en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets, lancer un marché de prestation d'accompagnement et de sensibilisation au gaspillage alimentaire et de formation des agents communaux à ces sujets. **Calendrier :** Action à mener sur 6 ans, avec un diagnostic à mener la première année, puis un déploiement progressif **Rôle de la CASGBS :** soutien par des outils de communication, sensibilisation et financements, mobilisation et accompagnement des communes . **Temps à consacrer par la CASGBS** : principalement du temps de coordination, mobilisation ponctuelle
	C - Organiser des ateliers cuisine et anti-gaspillage sur le territoire type "Discosoup" : **1 atelier par commune par an pendant 3 ans,** nécessaire partenariat avec les villes **Calendrier :** Action à mener en continu pendant 3 ans (2025-2027) **Rôle de la CASGBS** : sollicitation des acteurs du territoire et des communes pour l'animation des ateliers, **passer un marché commun avec les communes si nécessaire** **Temps à consacrer par la CASGBS** : principalement du temps de coordination, mobilisation ponctuelle, peu de temps à consacrer

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,00ETP/an	0,1 ETP/an (160 heures par an)
		Sous actions B et C

Moyens matériels nécessaires	19 000,00 €	- €
	Matériel pour la restauration collective	
Moyens financiers nécessaires	5 000,00 €	1 800,00 €
	Budget pour la communication	*1800€ par an sur 3 ans, prestation animation ateliers cuisine*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	6 ans	**Cycles**	Renouvellement des ateliers de sensibilisation chaque année Suivi des quantités gaspillées dans le temps

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre d'ateliers anti-gaspi organisés et nombre de participants - Lancement d'un marché dédié au gaspillage alimentaires - Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Clés de réussite / points d'attention	- Besoin d'un fort portage politique pour inciter les acteurs locaux à s'engager contre le gaspillage alimentaire, et s'impliquer sur cette action - Importance de l'accompagnement et la formation sur le gaspillage alimentaire pour que cette action soit une réussite

Résumé de l'action	Le tri à la source des biodéchets est une des étapes d'une boucle de gestion locale des déchets alimentaires et végétaux. La valorisation de ces déchets permet de produire soit du compost soit du biogaz qui sont ensuite utilisés localement à condition que des plateformes de traitement locales et des exutoires pour les produits issus du traitement existent. Il y a un réel enjeu à mettre les différents acteurs concernés autour de la table pour comprendre les attentes et besoins de chacun lorsqu'il s'agit de traitement et valorisation de matière organique pour pouvoir y répondre au mieux et ainsi profiter des complémentarités existantes sur le territoire. Il s'agit ici de structurer la filière à l'échelle locale.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction ingéniérie territoriale/Direction du Développement économique/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Communes, agriculteurs, chambre d'agriculture, structures de l'ESS
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Faire aboutir une démarche de concertation territoriale sur la matière organique 2 - Utiliser localement le compost produit en créant des partenariats avec des agriculteurs locaux et en le redistribuant aux usagers 3 - Soutenir le déploiement de sites de traitement des biodéchets localement 4 - Contribuer à la création d'emplois sur le territoire en lien avec la valorisation de matière organique
Sous-actions	**A** - Mettre en place la démarche ConcerTO pour réunir tous les acteurs concernés par la gestion des matières organiques sur le territoire **Calendrier** : action à mener en 2026 **Rôle de la CASGBS** : coordination et animation de la démarche, communication auprès des acteurs concernés. **Temps à consacrer par la CASGBS** : mobilisation au lancement de la démarche et sur l'animation
	B - Utiliser le compost issu de la valorisation des biodéchets en plaines maraichères en travaillant en étroite collaboration avec les agriculteurs locaux en mobilisant les communes et la chambre d'agriculture **Calendrier :** action à initier en 2025, à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : lien avec les communes et la chambre d'agriculture pour identifier les agriculteurs du territoire, appui à la définition des modalités opérationnelles et soutien logistique et financier si nécessaire (transport du compost), valorisation des actions par communication auprès des habitants **Temps à consacrer par la CASGBS :** principalement du temps de coordination
	C - Impliquer la CASGBS dans le développement des sites locaux de traitement des biodéchets (ex : compostage en andains, compostage à la ferme, méthanisation) en participant au portage de projet ou en attribuant des subventions. **Calendrier** : action à initier en 2025, à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : se positionner en facilitateur ou en impulseur de projet, recenser les projets qui se monteraient sur le territoire, participer à la démarche de concertation sur ce genre de projet, participer aux réunions, voire attribuer des subventions ou du soutien en ingénierie de projets. **Temps à consacrer par la CASGBS** : variable selon le nombre de projets et la nature du soutien apporté.
	D - Impliquer la CASGBS dans la création d'emplois non délocalisables ou solidaires en lien avec la valorisation de la matière organique, et/ou structures de l'économie sociale et solidaire du territoire **Calendrier** : action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : identifier les structures de l'ESS sur le territoire et leur présenter le projet de la CASGBS, identifier les métier d'emploi pouvant répondre au besoin de la CASGBS et au positionnement des communes sur le déploiement du tri à la source : sensibilisation de quartier, participation à des modes de collecte en mobilité douce, ambassadeur des biodéchets, référents de site de composteur, chauffeur, ripeur, etc. **Temps à consacrer par la CASGBS** : principalement du temps de coordination
	E - Redistribuer le compost aux usagers **Calendrier** : action à initier en 2026, à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : organiser les modalités opérationnelles de mise à disposition du compost (modalités financières, nombre de distribution par an, etc.) en cas de valorisation des biodéchets en plate-forme centralisé (prévoir des clauses spécifiques dans les marchés de traitement) **Temps à consacrer par la CASGBS** : possible de mobiliser les ambassadeurs du tri sur les distributions, temps de coordination nécessaire, temps de communication

DESCRIPTIF DES MOYENS		
	Au démarrage	**Fonctionnement**
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,4 ETP/an (640 heures par an)
	Sous action A	*Sous actions A, B, C, D, E* *0,4 ETP/an sur 2 ans puis 0,3 ETP/an*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	70 000,00 €
		Financement de projets de traitement des biodéchets

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	6 ans	**Cycles**	Nouvelle mobilisation chaque année lors de réunions

Indicateurs de modalité et de suivi	- Mise en œuvre de la démarche ConcerTo (oui/non) - Tonnages de compost produit utilisé pour l'agriculture locale grâce à des partenariats - Nombre de projets de traitement de biodéchets en local soutenus - Nombre de partenariats avec des acteurs de l'ESS pour des activités en lien avec la gestion des biodéchets - Nombre de distribution de compost aux usagers
Clés de réussite / points d'attention	- Rôle important de la CASGBS de faire concorder l'offre et la demande : échanger avec les acteurs locaux pour connaitre les initiatives en cours, les projets à venir concernant le traitement des biodéchets, à lier avec la demande en compost pour l'agriculture ou les usagers - L'animation d'un réseau d'acteurs territorial sur la gestion des biodéchets est crucial pour la réussite de cette action.

Résumé de l'action	Depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi AGEC et au droit européen, il est obligatoire de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des administrés. La CASGBS s'était déjà engagée dans le déploiement du compostage en distribuant des composteurs à prix réduit et souhaite à travers cette action aller plus loin pour massifier le déploiement de solutions de compostage de proximité, à la fois individuel et collectif, l'adapter aux différents usagers et proposer une formation allant de pair avec la distribution pour garantir un bon geste de tri et une bonne qualité du compost.

Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Chambre d'agriculture, département, région, ADEME, Communes, écoles, bailleurs sociaux, associations

Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Doter 100% des habitats pavillonnaires en composteurs individuels 2 - Développer le compostage collectif et de quartier dans les zones où le compostage individuel n'est pas possible 3 - Structurer un réseau d'acteurs référents pour le compostage sur le territoire (agents et autres acteurs) 3 - Aller vers les usagers pour les former au compostage 4 - Détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles pour réduire les tonnages d'OMR et détouner les déchets verts des collectes

Sous-actions	**A** - Massifier le compostage individuel, en lien avec les résultats de l'étude sur le déploiement du tri à la source des biodéchets : communiquer auprès des ménages sur les possibilités d'acquisition d'un composteur, former les ménages lors des distributions de composteurs, répondre aux questions pour déconstruire les idées reçues. **Calendrier :** action à mener en 2025-2026 **Rôle de la CASGBS :** poursuivre l'action en cours de déploiement de composteurs individuels en accentuant la communication et la sensibilisation, en lien avec les choix communaux de déploiement **Temps à consacrer par la CASGBS :** à déterminer après la retour des communes sur le déploiement opérationnel du tri à la source (étude en cours - rencontre en mai-juin 2024)	Déjà fait À améliorer
	B - Encourager le développement du compostage dans l'habitat collectif en renforçant le maillage de composteurs en pied d'immeuble ou partagés sur le territoire et en développant un réseau d'acteurs référents, en communiquant et sensibilisant les bailleurs sociaux et gestionnaires d'immeubles. **Calendrier** : action à mener sur 2025-2027 **Rôle de la CASGBS :** Identifier les acteurs référent de l'habitat collectif pour les sensibiliser, communiquer auprès des habitants pour déconstruire les idées reçues, fournir les composteurs collectifs à prix réduit, former les référents de sites (en concertation avec les choix communaux de déploiement des dispositifs - étude en cours) **Temps à consacrer par la CASGBS :** à déterminer après la retour des communes sur le déploiement opérationnel du tri à la source (étude en cours - rencontre en mai-juin 2024)	Déjà fait À améliorer
	C - Valoriser et communiquer sur les supports déja existants, en assurant leur mise à jour régulière : guide sur le compostage (3 et le jardinage), supports de formation sur le compostage, charte d'engagement, tutos de fabrication. **Calendrier :** action à mener en 2025 **Rôle de la CASGBS** : recensement des supports existants et leur pertinence, mettre à jour les supports (identifier la necessité d'élaborer des nouveaux supports de formation), diffuser ces supports (stratégie de communicationn) **Temps à consacrer par la CASGBS** : mobilisation conséquente pour l'élaboration des formations et la rédaction des documents.	Déjà fait À améliorer
	D - Créer une dynamique autour des pratiques de gestion de proximité (compostage, déchets verts...): créer un réseau Communes / CASGBS d'agents formés au compostage et aux pratiques écoresponsables **Calendrier** : action à mener en continu sur 6 ans **Rôle de la CASGBS** : recensement agents pouvant faire partie de ce réseau en lien avec les communes, recensement des acteurs du compostage (référents de site, guide et maîtres-composteur, associations, entreprises, collectivités …), animation du réseau par des rencontres et formations complémentaires **Temps à consacrer par la CASGBS** : principalement du temps de coordination et d'animation	Déjà fait À améliorer

DESCRIPTIF DES MOYENS	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,05ETP	Années 1 et 2 : 0,2 ETP par an
	Sous actions C et D	*3 jours pour sous actions C et D* *0,2 ETP par an pour distribution de composteurs individuels les 2 premières années*
Moyens matériels nécessaires	- €	Années 1 et 2 : 60 734 € par an Années 3 et 4 : 28 283 € Année 5 : 18 855 € Année 6 : 37 711€
		Investissements en composteurs indviduels et partagés *Déploiement progressif compostage individuel années 1 et 2, partagé années 3 à 6* *Investissement moyen par an lissé sur 6 ans = 39 100 €*
Moyens financiers nécessaires	- €	Année 3 : 160 126 € Année 4 : 220 338 € Année 5 : 227 275 € Année 6 : 374 701 €
	Pas de besoins financiers hors investissement en matériel ci-dessus	*Prestation de montage et de suivi des sites de compostages partagés* *9,3 ETP par an dédiés au montage et au suivi des sites de compostage partagé si déploiement à 100% sur un an, ici hypothèses pour déploiement progressif* *Année 3 : 1,4 ETP* *Année 4 : 1,9 ETP* *Année 5 : 2 ETP année 5* *Année 6 : 3,2 ETP* *Coût prestation moyen par an lissé sur 6 ans = 163 665 €*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	**Cycles**	Action déjà démarrée, en continu sur 6 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Evolution du nombre de foyers dotés en composteurs individuels - Nombre de sites de compostage partagés (pied d'immeuble ou compostage de quartier) - Nombre de personnes formées - Evolution des tonnages OMR collectés - Part de biodéchets dans les OMR (donnée issue des caractérisations) - Nombre de rencontres du réseau d'acteurs formés au compostage et pratiques éco-responsables.
Clés de réussite / points d'attention	- Importance de la communication pour faire connaitre les possibilités de dotation en composteur et lutter contre les idées reçues : travail sur les supports de communication en sous action C pour renouveler la communication en repartant de l'existant. - Besoin d'un réseau d'agents et autres acteurs locaux solide pour déployer les pratiques de compostage sur le territoire, en s'appuyant sur des acteurs spécialisés du territoire (associations, etc.)

Résumé de l'action	Le niveau de service proposé aujourd'hui par la CASGBS en termes de collecte des déchets verts est élevé avec de la collecte en porte à porte sur certaines zones pavillonnaires, la possibilité de déposer tous les déchets verts en déchèterie, etc. Le PRPGD d'Ile-de-France, en plus des exigences concernant le déploiement du compostage et des solutions de tri à la source des biodéchets encourage à déployer des broyeurs pour la gestion de proximité des déchets verts en lien avec les nouvelles pratiques de compostage. La prévention des déchets verts est une des pistes à approfondir pour maitriser les coûts de collecte du service.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction du développemetn économique/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Services techniques des communes, associations (compostage, etc.), agriculteurs, paysagistes
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Réduire la collecte des déchets végétaux en porte à porte 2 - Développer le compostage de proximité des déchets végétaux 3 - Réduire les tonnages de déchets végétaux collectés en déchèteries 4 - Déployer des solutions de broyage sur le territoire
Sous-actions	**A** - Mener une réflexion sur l'adaptation des fréquences de collecte des déchets végétaux en secteur pavillonnaire et accompagner les usagers dans la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques : sensibilisation et communication autour des bonnes pratiques de gestion de proximité, réflexion à mener en lien avec l'étude d'optimisation du service de collecte pour faire évoluer le service proposé. **Calendrier :** action à mener sur 2025-2026 **Rôle de la CASGBS** : pilotage de l'étude d'optimisation de la collecte sur le territoire en y intégrant cet enjeu sur les déchets verts, production de supports de sensibilisation et communication auprès des habitants, animation de temps de sensibilisation **Temps à consacrer par la CASGBS** : sensibilisation aux pratiques alternatives à destination des copropriétés et sociétés d'espaces verts, formation des agents communaux
	B - Mener une réflexion sur l'acceptation des déchets de tontes de pelouse en déchèterie et communiquer sur les alternatives en termes de gestion de proximité des déchets végétaux **Calendrier** : action à mener sur 2025-2026 **Rôle de la CASGBS** : sensibiliser les usagers des déchèteries aux bonnes pratiques de type mulching et paillage, et/ou gestion de proximité, communiquer largement sur la gestion de proximité des déchets végétaux, former les agents communaux **Temps à consacrer par la CASGBS** : mobilisation des ambassadeurs du tri sur la sensibilisation et la communication, temps pour la rédaction de documents de communication.

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Sous actions A et B	*Sous actions A et B*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	2 ans	**Cycles**	Pas de périodicité/renouvellement

Indicateurs de modalité et de suivi	- Evolution des tonnages de déchets végétaux collectés en porte-à-porte et en déchèterie - Nombre d'actions de sensibilisation des habitants à la gestion de proximité des déchets végétaux - Evolution des tonnages OMR collectés

Clés de réussite / points d'attention	- Importance de la communication et du portage politique pour faire évoluer les pratiques de collecte et gestion de proximité des déchets végétaux, en faisant accepter les changements de service rendu aux usagers

Axe 5 | Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité
Fiche Action n°5.1

Généraliser l'utilisation de contenants réutilisables et prévoir des clauses en ce sens dans les marchés de prestation notamment pour la restauration collective

Résumé de l'action	La restauration collective et les repas dans les établissements publics génèrent une quantité significative de déchets, ce qui représente une opportunité intéressante pour démontrer une approche éco-exemplaire. Cette action différencie les déchets d'emballages de la restauration collective et traiteurs, pouvant être réduits par des changements dans les marchés publics et contrats avec les prestataires, des déchets provenant des repas des agents, qui nécessitent principalement des efforts de sensibilisation. Cette action propose notamment de réduire les déchets liés aux bouteilles d'eau et de promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables pour la vente à emporter. Pour ce qui est de la restauration collective, il est crucial d'impliquer les communes responsables de la gestion des cantines scolaires.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction Générale/Direction juridique/Direction de l'ingéniérie et de la mutualisation
Autres acteurs à impliquer	Communes, cantines scolaires et cuisines centrales, prestataires de service traiteur
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Réduire les quantités de déchets d'emballages produits en restauration collective, lors de la consommation issue de la vente à emporter ou l'utilisation de bouteilles d'eau 2 - Mobiliser les agents pour la réduction de ces déchets d'emballages en changeant les modes de consommation 3 - Utiliser la commande publique comme un levier de réduction de ces déchets en intégrant de nouvelles clauses dans les marchés
Sous-actions	**A** - Développer l'utilisation de lunchbox et contenants réutilisables pour les repas consommés sur les différents sites afin de réduire les emballages liés notamment à la vente à emporter : mise à disposition de contenants réutilisables pour aller chercher son repas à emporter, temps de sensibilisation **Calendrier :** Action à déployer sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Sensibilisation des agents en interne, mise à disposition de lunchbox et contenants réutilisables à destination des agents. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Temps consacré à la sensibilisation en lien avec la mise à disposition des lunchbox, rappels de sensibilisation réguliers.
	B - Mettre dans les contrats avec les prestataires l'utilisation de contenants et vaisselle réutilisables (si prestation de livraison de collations, repas, buffets ou restauration collective) **Calendrier :** Action à lancer la 1ère année puis suivre l'intégration sur toute la durée du plan **Rôle de la CASGBS :** Rédiger les clauses à intégrer aux marchés et contrats de prestation, mobiliser le service commande publique et les communes pour l'intégration de ces clauses. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Mobilisation importante au moment de la rédaction des clauses puis suivi de l'avancement en lien avec le service commande publique.
	C - Supprimer les bouteilles d'eau jetable lors des Conseils Communautaire par des carafes d'eau, verres et fontaines à eau **Calendrier :** Action à mettre en place au démarrage du Plan **Rôle de la CASGBS :** Mise à disposition de fontaines à eau, verre et carafe, gestion de la vaisselle à l'issue des conseils communautaires, sensibilisation des élus sur les raisons de cette évolution **Temps à consacrer par la CASGBS :** Peu de temps nécessaire.

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,025 ETP/an (40 heures par an)
	Sous actions A et B	*Sous actions A et B*
Moyens matériels nécessaires	1 950,00 €	
	Achats de contenants réutilisables, fontaine à eau, vaisselle	
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	4 ans	**Cycles**	Action continue sur 4 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre de contrats incluant des clauses d'utilisation de vaisselle réutilisable - Utilisation de fontaine à eau, carafes et verre en conseil communautaire (oui/non) - Nombre de sites équipés en vaisselle réutilisable
Clés de réussite / points d'attention	- Mise en place de lunchbox réutilisables à accompagner impérativement d'actions de sensibilisation des agents pour que la démarche soit comprise et que les agents acceptent de changer leurs pratiques. - Sensibilisation des élus également pour accepter l'abandon des bouteilles d'eau en Conseil Communautaire

Axe 5 | Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité
Fiche Action n°5.2
Améliorer la gestion des déchets sur les CTM (Tri, REP, déchets verts, etc.)

Résumé de l'action	Un des objectifs communs du Plan Climat Air Energie territorial et du Programme Régional de Prévention des Déchets est le déploiement de l'éco-exemplarité au sein des Collectivités, à la fois en terme de pratiques vertueuses et de commande publique responsable. Les Collectivités se doivent ainsi d'être exemplaires sur le tri et la valorisation de leurs déchets mais aussi sur leurs démarches de prévention des déchets. Les centres techniques municipaux sont responsables de la gestion des déchets des communes notamment en termes de tri et de valorisation. La CASGBS a la volonté de les accompagner pour améliorer le tri et la valorisation des déchets des communes et contribuer ainsi à réduire les quantités de déchets qui partent à l'enfouissement.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction de l'ingéniérie et de la mutualisation/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Communes, Syndicats de tratements, déchèterie intercommunale
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Faire évoluer les sites pour permettre le tri des déchets 2 - Former les agents au tri et à la valorisation des déchets 3 - Réduire les tonnages de déchets non valorisés dans les CTM
Sous-actions	**A** - Former les agents à la gestion des déchets **Calendrier :** Préparation de la formation en 2025, animation de la formation pour chaque commune sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Préparation et animation de la formation. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Mobilisation en 2025 pour construire la formation, puis environ 1 journée par commune sur 6 ans pour animation de la formation.
	B - Préconiser une organisation de chaque CTM en vue de l'amélioration du geste de tri, et réaliser un sourcing de formations dédiées, créer un groupe d'échange et partage de bonnes pratiques entre CTM. **Calendrier :** Sur 2025-2026 **Rôle de la CASGBS :** Conseiller les communes dans les décisions sur l'organisation des sites, pour qu'elles puissent ensuite les réaménager. **Temps à consacrer par la CASGBS :** 2 jours par commune pour accompagner les communes sur l'aménagement des sites

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Sous actions A et B	*Sous action A et B*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	6 ans	**Cycles**	Formation des agents à renouveler chaque année sur 6 ans

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre d'agents formés à la gestion des déchets sur les CTM - Evolution des tonnages non valorisés sur les CTM - Nombre de filières concernées par le tri sur les CTM
Clés de réussite / points d'attention	- La CASGBS a un rôle d'accompagnement des communes sur cette action, avec un fort enjeu de mobiliser les communes sur l'amélioration des déchets sur les CTM : la mobilisation des communes et le positionnement de la CASGBS comme formateur et accompagnateur sont cruciaux pour la réussite de l'action.

Axe 5 | Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité
Fiche Action n°5.3
Mobiliser les services sur la question de la commande publique responsable

Résumé de l'action	Un des objectifs communs du Plan Climat Air Energie territorial et du Programme Régional de Prévention des Déchets est le déploiement de l'éco-exemplarité au sein des Collectivités, à la fois en terme de pratiques vertueuses et de commande publique responsable. La CASGBS est déjà engagée sur le sujet de la commande publique responsable avec un groupe de travail commande publique dédié et a la volonté d'aller plus loin pour développer des bonnes pratiques de commande publique responsable.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction juridique & Financière
Autres acteurs à impliquer	Communes
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Mobiliser l'ensemble des services autour de la commande publique responsable 2 - Définir des nouvelles clauses de commande publique responsable à intégrer aux prochains marchés. 3 - Suivre la mise en place de ces clauses et l'évaluer pour pouvoir mener une démarche d'amélioration continue
Sous-actions	**A** - Faire évoluer les clauses actuelles de la commande publique pour les rendre plus responsables : clauses techniques et de suivi relatives aux déchets (recenser les bonnes pratiques actuelles, sourcing d'entreprises locales, mobilisation du groupe commande publique, etc.), exiger la présence de critères environnementaux dans les marchés **Calendrier :** Révision des clauses la première année puis suivi de l'application les années suivantes **Rôle de la CASGBS :** Relancer et animer le groupe Commande publique pour la définition et la mise en œuvre des clauses. **Temps à consacrer par la CASGBS : 3 GT la 1ère année puis 1 GT par an sur 5 ans.**
	B - Sensibiliser les services aux obligations liées à la commande publique responsable **Calendrier :** Action sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Préparation et animation de séances de sensibilisation de ses agents. **Temps à consacrer par la CASGBS** : **2 jours par session de sensibilisation/formation, 1 session de sensibilisation/formation par an.**
	C - Mettre en place de référents éco-exemplarité dans chaque service pour faire connaitre et suivre efficacement le respect des clauses environnementales : identifier un référent éco-exemplarité dans chaque service, le former aux clauses de commande publique responsable, animer la communauté formée par ces référents. **Calendrier :** Référents à nommer et former en 2025, puis animation de la communauté les années suivantes **Rôle de la CASGBS :** Coordonner l'identification des référents dans chaque service, préparer et animer la formation des référents, animer la communauté des référents régulièrement **(1 réunion par an).** **Temps à consacrer par la CASGBS :** 2 à 3 jours pour la formation des référents, 1 four par an pour l'animation du réseau.

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,05 ETP (80 heures)	0,05 ETP/an (80 heures par an)
	Sous actions A et C	*Sous actions A, B, C*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	6 ans	**Cycles**	Nouvelle mobilisation chaque année lors de réunions

Indicateurs de modalité et de suivi	-Nombre de séances de sensibilisation/formations des agents à la commande publique responsable - Nombre de procédures intégrant des clauses/critères d'évaluation en lien avec la commande publique responsable - Part des services ayant un référent éco-exemplarité pour suivre la mise en place des clauses
Clés de réussite / points d'attention	- Action qui nécessite du temps et une certaine implication en interne, qui ne pourra pas être déléguée à un prestataire. Important de dégager le temps nécessaire aux agents concernés voire de faire figurer ces missions sur leur fiche de poste.

Axe 6 | Réduire les déchets produits lors des événements
Fiche Action n°6.1

SOMMAIRE

Accompagner les organisateurs d'événements sur le territoire dans la réduction de leurs déchets

Résumé de l'action	Les événements organisés sur le territoire sont des endroits où une production ponctuelle importante de déchets et générés. Ce sont aussi des événements qui peuvent permettre de communiquer et sensibiliser à la réduction des déchets tout en mettant en place sur le site de l'événement des bonnes pratiques de réduction des déchets. La CASGBS propose déjà des initiatives comme la mise à disposition d'écocups pour les organisateurs d'événements du territoire, il s'agit avec cette action d'aller plus loin dans l'accompagnement des organisateurs d'événements afin de réduire leurs déchets.
Pilotes	CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction juridique & Financière
Autres acteurs à impliquer	Communes, associations, organisateurs d'événements
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Réduire les tonnages de déchets produits lors des événements 2 - Améliorer la collecte et le tri des déchets sur les événements du territoire 3 - Responsabiliser les organisateurs des événements à propos des déchets que leur événement produit 4 - Faire des événements une vitrine de bonnes pratiques et un lieu de sensibilisation à la réduction des déchets
Sous-actions	**A** - Imposer pour chaque événement la formalisation d'un plan de réduction et de gestion des déchets (vaisselle réutilisable utilisée par les traiteurs, location de matériel, écocups, gratiferia / brocante / exutoires pour les objets restants en fin de journée) basée sur une charte de l'événement zéro déchet, en fournissant à chaque organisateur d'événement un modèle de document à remplir pour notifier des engagements qu'il va prendre. **Calendrier :** élaboration du document sur l'année 2025 pour une mise en œuvre progressive dès 2025. **Rôle de la CASGBS** : Elaboration du document pour formaliser le plan de réduction et de gestion des déchets, identification des organisateurs d'événements sur le territoire pour sensibilisation et accompagnement, Organisation de réunions-cadre avec les agents communaux en charge de l'organisation des évènements et échange de bonne pratiques. **Temps à consacrer par la CASGBS** : travail conséquent la 1ère année pour élaboration du document, puis mobilisation ponctuelle quand les événements s'organisent.
	B - Déployer suffisamment de poubelles multiflux sur le trajet pour se rendre à l'événement et sur le lieu de l'événement pour permettre aux visiteurs de trier **Calendrier :** Action continue sur 6 ans. **Rôle de la CASGBS** : Recenser les événements organiser puis mettre en place des bacs ponctuellement sur ces événements, identifier les besoins et matériel de pré-collecte dédié aux évènements et proposition de stock de bacs pour réutilisation sur les évènements. **Temps à consacrer par la CASGBS** : Mobilisation chaque année pour le recensement des événements et à chaque événement pour la fourniture de bacs.
	C - Mobiliser les ambassadeurs du tri pour sensibiliser les participants et contribuer à améliorer le tri des déchets **Calendrier :** Action continue sur 6 ans **Rôle de la CASGBS et temps à consacrer :** Mobilisation ponctuelle des ambassadeurs du tri pour des actions de sensibilisation des participants lors des événements **(au moins 1 événement par mois)**.

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,1 ETP (160 heures)	0,1 ETP/an (160 heures par an)
	Sous action A	*Sous actions A et C*
Moyens matériels nécessaires	3 000,00 €	- €
	Achats de bacs pour doter les communes lors d'événements	
Moyens financiers nécessaires	- €	- €

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements / périodicité												

Durée	5 ans	**Cycles**	Démarche continue

Indicateurs de modalité et de suivi	- Nombre d'événement ayant pris un engagement de réduction des déchets - Evolution des tonnages collectés sur les évènements - Nombre d'actions des ambassadeurs du tri sur les événements et nombre de participants
Clés de réussite / points d'attention	- Identifier les organisateurs d'événements et les sensibiliser à la gestion des déchets est capital pour la réussite de cette action, avec l'appui des communes pour les évènements qu'elles organisent ou autorisent. - La priorisation des événements sur lesquels vont intervenir les ambassadeurs du tri sera importante, notamment en période estivale où les événements sont plus nombreux.

Axe 7 | Organiser la lutte contre les dépôts sauvages
Fiche Action n°7

Réduire les dépôts sauvages en améliorant la communication, la sensibilisation et la collecte des déchets occasionnels

Résumé de l'action	Les dépôts sauvages constituent un sujet de préoccupation majeure pour les collectivités et également pour la population. La CASGBS et les communes s'emparent de ce sujet et rappellent régulièrement les sanctions encourues contre les perpétrateurs de déchets sauvages. Cette action sera menée avec les communes du territoire qui portent la compétence de prévention et gestion des dépôts sauvages. Elle vise à mobiliser de nouveaux leviers pour réduire les dépôts sauvages. Il s'agira également d'agir en amont pour mieux collecter les déchets occasionnels et éviter qu'ils ne deviennent des dépôts sauvages.
Pilotes	Communes et CASGBS Direction Environnement-Déchets/Direction de l'ingéniérie et de la mutualisation/Direction des services informatiques/Service Communication
Autres acteurs à impliquer	Opérateurs de collecte, éco-organismes, ONF
Objectifs visés (quantités à éviter, gestes à changer…)	1 - Réduire les tonnages de dépôts sauvages sur le territoire 2 - Impliquer les usagers dans le signalement des dépôts sauvages 3 - Agir sur les zones de dépôts sauvages récurrents sur le territoire 4 - Mieux collecter les déchets occasionnels et en particulier les encombrants
Sous-actions	**A** - Faire connaitre la problématique des dépôts sauvages : communiquer sur ce qu'est un dépôt sauvage, les tonnages concernés, les coûts de collecte et de traitement, les pénalités encourues, etc. **Calendrier :** action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Préparation de supports de communication harmonisés sur le territoire, lien avec les communes pour diffusion et affichage **Temps à consacrer par la CASGBS :** Temps de création de supports et de coordination
	B - Encourager le signalement des dépôts sauvages par les usagers lors de leurs déplacements sur le territoire, via une application : faire évoluer l'application Boucle_Tri pour pouvoir signaler les dépôts sauvages ou créer une application dédiée, communiquer sur cette nouvelle fonctionnalité et sensibiliser les usagers pour qu'ils participent, assurer le suivi des signalements faire le lien avec les services des communes pour le nettoyage des dépôts sauvages signalés. **Calendrier :** Action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Piloter l'évolution de l'application ou la mise en place d'une nouvelle application sur le territoire, accompagner les communes pour la sensibilisation des usagers. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Mobilisation principalement au sujet de l'application
	C - Généraliser une méthode de lutte contre les dépôts sauvages : bloquer l'accès aux véhicules, balisage avec rappel de la réglementation, etc. **Calendrier :** Action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Coordination, cette action est à mener par les communes **Temps à consacrer par la CASGBS :** Peu de mobilisation
	D - Améliorer l'offre de service pour mieux collecter les déchets occasionnels : étudier la possibilité d'une collecte des encombrants sur RDV, améliorer la collecte et le tri des déchets à la fin des brocantes et autres événements. **Calendrier :** Action à mener sur 6 ans **Rôle de la CASGBS :** Etudier la collecte des encombrants sur RDV dans le cadre de l'étude d'optimisation de la collecte, collecter les déchets restants en fin de brocantes ou autres événements en lien avec l'action 6.1. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Suivi de l'étude d'optimisation, organisation des collectes ponctuelles en fin d'événements.
	E - Encourager la mutualisation des contrats pour la gestion des encombrants et des dépôts sauvages entre la CASGBS et les communes **Calendrier :** Action à mener en 2025 **Rôle de la CASGBS :** Initier la réflexion collective, et coordonner la démarche en lien avec le groupe commande publique. **Temps à consacrer par la CASGBS :** Temps de coordination

DESCRIPTIF DES MOYENS

	Au démarrage	Fonctionnement
Moyens humains nécessaires	0,3 ETP (480 heures)	0,1 ETP/an (160 heures par an)
	Sous actions A, B, D et E	*Sous action D*
Moyens matériels nécessaires	- €	- €

Moyens financiers nécessaires	- €	20 000,00 €
		Développement application sous action B

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE												
	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Préparation de l'action												
Démarrage												
Renouvellements /												

Durée	6 ans	**Cycles**	Pas de cycles de renouvellement particuliers, démarche continue

Indicateurs de modalité et de suivi	- Evolution de la quantité de déchets sauvages collectés - Nombre de signalement de dépôts sauvages sur l'application - Nombre de communication réalisée sur le sujet des Dépôts Sauvages
Clés de réussite / points d'attention	Cette action est établie sur le long terme. La communication est un point clé pour la réussite de cette action aussi bien concernant la sensibilisation aux dépôts sauvages (tonnages concernés, coûts induits pour la collectivité, ...) et que pour encourager les usagers à utiliser l'application pour signaler les dépôts sauvage. Les professionnels sont également un public à sensibiliser fortement pour réduire les dépôts sauvages (information sur les moyens de collecte à disposition)